



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 17 février 2026
Objet : Vote du compte de gestion 2025**

L'an deux mille vingt-six et le 17 février à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, Armelle HUBERT et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absente excusée : Mme AILLAUD Marion

Absents : M. AKLA Mohammed, M. CHAMBRE Emmanuel, Mme MIOTTO Lucie, Mme BIANCO Maryline.

Procurations : Mme AILLAUD Marion donne procuration à M. HOLIET Samuel.

Mme Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-2104.01039-2026.0217-2026_01_01-

Conseil Municipal du 17/02/2026

Délibération n° 2026/01/01

OBJET : Vote du compte de gestion 2025

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Elle propose d'approuver le compte de gestion 2025, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion.

Malijai,
Le 17/02/2026
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-2026.0217-2026_01_01-